

L'EXPLORATION MINIÈRE DANS LES RÉGIONS DE
SCHEFFERVILLE ET SEPT-ÎLES—LES ACTIONS ACCRÉDITIVES—
LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, comme le dit mon collègue, cela fait une belle jambe aux travailleurs de Matane qui essaient de se trouver un «job». Ma question ne touche pas les produits pharmaceutiques. Et si le premier ministre veut connaître ma position, il n'a qu'à lire le compte rendu officiel des *Débats*, j'ai déjà parlé sur cette question.

Monsieur le Président, le dossier de Matane est un dossier important, mais il y a également un taux de chômage de 25 p. 100 à Sept-Îles. J'étais dans cette région il y a quelques jours seulement et les maisons sont fermées, barricadées, le taux de chômage dépasse 25 p. 100. Je voudrais donc demander au premier ministre: Est-ce qu'il pourrait s'asseoir avec son ministre des Finances pour étudier la possibilité de laisser à la région de la Côte-Nord, comme à celle de l'Abitibi, la possibilité d'utiliser l'avantage des actions accréditatives pour permettre l'exploration minière dans la région de Schefferville et dans la grande région de Sept-Îles, et permettre à ces régions de bénéficier des avantages des actions accréditatives pour pouvoir relancer une économie qui absorbe un taux de chômage totalement inacceptable, malgré la baisse de population de 40 000 à 25 000?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, dois-je conclure que le député, le leader québécois du parti libéral à la Chambre des communes, est en train de nous dire qu'il favorise la position que le Sénat libéral laisse passer, afin que nous créions 1 300 emplois dans la région de Montréal?

[Traduction]

M. le Président: Je regrette d'interrompre le premier ministre mais sa réponse, à cause de la question, sans doute, devient litigieuse.

* * *

LES RESSOURCES NATURELLES

LA GESTION DU COURS DE LA RIVIÈRE NECHAKO—LA REPRÉSENTATION DES AUTOCHTONES

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans. Bien que je m'oppose en principe à la propriété et à la gestion des rivières par des intérêts privés où que ce soit au Canada, je tiens, comme bien d'autres, à féliciter le ministre d'avoir protégé à jamais l'état naturel du bassin des rivières Nanika et Morice.

Des voix: Bravo!

M. Fulton: Après avoir fait preuve d'un vif intérêt historique et de sa préoccupation quant aux effets du projet hydroélectrique de l'Alcan dans le bassin de la Nechako et du Fraser, pourquoi le ministre a-t-il préféré ne nommer aucun représentant des citoyens du Nord ou des autochtones au sein du conseil chargé de gérer le cours de la Nechako?

Questions orales

• (1500)

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je remercie sincèrement mon collègue, le député de Skeena, des félicitations qu'il m'adresse pour avoir, devant ce problème épineux, trouvé une solution sans doute exemplaire puisqu'elle permettra le développement du nord-ouest de la Colombie-Britannique tout en assurant la conservation des stocks de poisson et leur amélioration éventuelle. Merci beaucoup.

A mon tour, je félicite le député de sa nomination à titre de porte-parole du Nouveau parti démocratique dans le secteur de l'énergie. J'entrevois des débats fort intéressants à la Chambre.

Au cours des consultations ayant conduit à la conclusion de cette entente, hier, à Vancouver, nous nous sommes longuement entretenus avec les groupes concernés du nord de la Colombie-Britannique, dans la circonscription même du député, et ce dialogue va se poursuivre. En fait, mon collègue, le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie, vient d'entreprendre aujourd'hui une tournée auprès de plusieurs de ces groupes afin de s'assurer qu'ils sont conscients de notre invitation à collaborer étroitement au plan de mise en oeuvre des mesures destinées à préserver et à renforcer les stocks de poisson. Il s'agit d'un engagement à long terme qui devrait se dérouler sans encombre.

LES AVANTAGES DÉCOULANT DU PROJET DE MISE EN VALEUR HYDRO-ÉLECTRIQUE

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Puisque l'Alcan n'a pas tenu les vagues promesses qu'elle a faites en 1950, soit il y a environ 37 ans, pourquoi n'a-t-il rien prévu, dans l'entente, qui oblige explicitement l'Alcan à faire en sorte que les collectivités visées par ce projet de mise en valeur hydro-électrique profitent des avantages considérables qui doivent en découler?

M. St. Germain: Allons, Jim, vous savez bien qu'elles vont en profiter?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, on semble avoir répondu de notre arrière-ban.

Ainsi que le vice-président de l'Alcan en Colombie-Britannique l'a reconnu hier, les choses ont beaucoup évolué en 37 ans. Je suis convaincu des bonnes intentions de l'Alcan et du gouvernement de la Colombie-Britannique, comme de toutes les parties à l'entente, et je suis persuadé que, conformément à la politique sur le milieu piscicole établie dans l'entente, les signataires veilleront à ce que les collectivités autochtones et autres de cette région importante de la province profitent des avantages découlant du projet.

M. le Président: La prochaine question sera la dernière. La parole est au député d'Algoma.